

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 mars 2022**

Le 29 mars 2022, le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 23 mars 2022, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. CORRE (Bernard, Maire), M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M. FAYET, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M^{me} ARNOUX, M. BUCK, M. MARQUIS, M^{me} PORTEJOIE, M^{me} GONDAT, M^{me} FINAT, M. BERTIN, M^{me} RICHE (Conseillers municipaux).

Représentés : M^{mes} BOUILLON et GOUBEL, MM. QUAIRE, GOUGAT, LEDET et MORIGNAT

M. FAYET a été élu secrétaire de séance

* * * * *

APPROBATION, à la majorité (5 votes contre : Messieurs BERTIN, LEDET et MORIGNAT, et Mesdames FINAT et RICHE), du compte-rendu du CM du 10 février 2022 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ BUDGETS

a) Compte de gestion et compte administratif 2021 :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par le Receveur à la clôture de l'exercice est conforme à nos écritures comptables. Ensuite, il expose les chiffres du compte administratif de l'année 2021, avant de laisser la présidence au doyen d'âge présent, Monsieur Gilbert CROUZIER, qui demande aux membres du conseil de passer au vote : le CA, dont les comptes suivent, est voté à la majorité (1 abstention réglementaire du Maire) :

Investissement

Dépenses :	Prévus :	1 938 156,00
	Réalisé :	1 649 745,39
	Reste à réaliser :	29 795,00
Recettes :	Prévus :	1 938 156,00
	Réalisé :	1 443 145,50
	Reste à réaliser :	105 000,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus :	2 949 075,00
	Réalisé :	2 242 737,73
Recettes :	Prévus :	2 949 075,00
	Réalisé :	3 146 794,21

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 206 599,89
Fonctionnement :	904 056,48
Résultat global :	697 456,59

b) affectation des résultats 2021 :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	904 056,48
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	131 394,89
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	772 661,59
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	206 599,89

2/ Vote des taux des 2 taxes locales

Considérant que l'équilibre du budget primitif 2022 permet le maintien des taux des 2 taxes directes locales (la taxe d'habitation ayant été supprimée), le Maire propose le maintien des taux pour cette année tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous :

	TAXES 2021	TAXES 2022
Taxe d'habitation		
Taxe foncière (bâti)	30,32	30,32
Taxe foncière (non bâti)	30,79	30,79

Le Maire rappelle que le taux communal de la TF bâti est de 7,45 auquel s'ajoute celui du Département soit 30,32 au total.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le maintien des taux ci-dessus.

3/ MATERIELS SERVIPROX 03

Les élus autorisent à l'unanimité le Maire à participer à la mise en vente aux enchères publiques des biens mobiliers de l'épicerie VIVAL dans la limite de 30 000€. Cette acquisition de biens corporels permettra de faciliter la reprise d'une activité commerciale ou d'équiper nos services communaux.

4/ BUDGET PRIMITIF 2022

Après les votes du compte administratif et de l'affectation du résultat 2021, ainsi que des taux des 2 taxes locales pour 2022, les conseillers présents examinent et votent à la majorité (5 abstentions : Messieurs BERTIN, LEDET et MORIGNAT, et Mesdames FINAT et RICHE) l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2022, qui peut se résumer comme suit :

Investissement : - dépenses : 2 139 991 €
- recettes : 2 139 991 €

Fonctionnement : - dépenses : 3 295 350 €
- recettes : 3 295 350 €

5/ SUBVENTION des AMENDES DE POLICE (à l'unanimité)

Une subvention de 11 191,50€ est sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police en matière de sécurité routière pour l'aménagement des rues de Laudemarière (suppression d'un dos d'âne au profit de chicanes) et des Bordes (îlots et marquage au sol) d'un montant estimé à 37 305€.

6/ PERSONNEL

Madame Sophie SOARES propose le renouvellement de 2 emplois de contractuels pour satisfaire aux besoins actuels des services communaux : 1 emploi saisonnier d'Adjoint Technique (espaces verts) et 1 emploi pour accroissement temporaire d'activité d'Adjoint d'animation (périscolaire). Accord unanime des élus.

7/ ALIGNEMENTS (unanimité)

La Commune se porte acquéreur de 5 parcelles dans le cadre d'alignements et procède à un échange de parcelle :

Propriétaires	Adresse	Notaire	Parcelles	Surface				Prix au m²	Total	
MALDAN Claudette	RUE DE VIGNOLLES	PAILET	AL 375	48	0	0	48	3,00 €	144,00 €	
LAFFIN Henri BERNARD Florence	RUE DES BORDES	ROUVET	AL 643	78	0	0	78	3,00 €	234,00 €	
MANUEL Jean Michel	RUE DES BORDES	ROUVET	AL 593 AR 594	55	65	0	120	3,00 €	360,00 €	
Consorts FAVRE	RUE DES BORDES	MOULIER	AR 645	148	0	0	148	3,00 €	444,00 €	
Echange de parcelle : suite à une erreur commise lors du dernier remembrement, M. Gérard Gondat (propriétaire) a perdu une parcelle (ZK 28p) de 100 m². Ce terrain fait office actuellement de chemin rural entre M. Gondat et la Famille Capitao. Un échange de parcelle va être effectué entre M. Gondat et la Commune rue de Nantille, lui permettant d'aménager l'entrée de sa ferme inondée lors de forte pluie.							0	0	3,00 €	0,00 €
						0	0	3,00 €	0,00 €	
							394	3,00 €	1 182,00 €	

8/ UKRAINE

Le Maire propose aux élus de verser un don à une association d'aide aux réfugiés de la guerre en Ukraine. La somme de 1 500€ est votée à l'unanimité. Il les informe également que le logement du 1 place des Guinards fait l'objet de démarches auprès d'une association pour répondre au besoin de réfugiés.

* * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Economie d'énergie : une étude est en cours pour que l'éclairage public soit plus harmonieux et moins consommateur d'énergie (extinction à une heure qui reste à fixer).

III/ QUESTIONS ORALES

M. BERTIN pose les questions suivantes au nom du groupe de l'opposition, suivies des réponses apportées par le Maire :

- Terrain de pétanque de Crépin : des véhicules stationnent régulièrement sur l'emplacement empêchant toute pratique et le dégradant également. Que comptez-vous faire ? : le parking devant la salle municipale de crépin a été agrandi vers la rue du Lavoir avec une surface perméable qui permettra d'y pratiquer la pétanque.

- Maison 1 place des Guinards : des travaux conséquents ont été faits et toujours pas d'occupants. Avez-vous des problèmes pour trouver des locataires ? : ce logement est actuellement mis à la disposition d'un organisme chargé de trouver un logement à des réfugiés ukrainiens.

- Local Vival : une solution de reprise a-t-elle été trouvée ? Si non, notre proposition lors du CM du 10/02/2022 a-t-elle été étudiée ? : la procédure de liquidation judiciaire ne se terminant que le 26 mai prochain, aucun engagement de la Commune ne peut être pris avant. Votre proposition de Délégation de Service Public n'est pas adaptée à un établissement si proche des commerces des villes voisines.

Séance levée à 19h45